

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-452-1935 promulguant dans la colonie le décret du 26 juin 1934 modifiant le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial.

n° 12-452-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 juillet 1934

Numéro JO
n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro
31 juillet 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 26 juin 1934, modifiant le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial, inséré au Journal officiel de la République française du 20 juin 1934;

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 26 juin 1934 susvisé, modifiant le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Procureur de la République, chargé de l'expédition des affaires courantes.RAVAILLER.